

Madame Nathalie MALABRE
Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
5 place des Faïenciers
76037 Rouen

Le Havre, le 24 juin 2026

**Objet : Demande d'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Paul Langevin au Havre –
Rentrée 2026**

Madame la Directrice Académique,

Les parents d'élèves ainsi que l'équipe enseignante de l'école Paul Langevin au Havre sollicitent légitimement l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée 2026.

Actuellement, dans les niveaux du cycle 3 (CE2, CM1, CM2), aucun plafond d'effectif n'est appliqué. L'école compte en moyenne 26,8 élèves par classe, avec des pointes allant jusqu'à 32 élèves en CM1. Il s'agit des effectifs les plus élevés parmi les 44 écoles élémentaires de la ville, chiffres à l'appui.

Cette situation entraîne une surcharge sans équivalent, qui impacte directement les conditions d'apprentissages, mais également l'inclusion des élèves en situation de handicap. Plusieurs classes accueillent, en effet, des enfants bénéficiant de notifications MDPH, rendant ces effectifs particulièrement difficiles à gérer.

À la rentrée 2026, la situation va encore se dégrader avec notamment deux classes de CM1 comptant respectivement 31 et 32 élèves, chacune accueillant des élèves en situation de handicap. Les enseignants et les parents alertent depuis plusieurs années sur une situation devenue aujourd'hui critique.

L'indice de position sociale (IPS), souvent avancé pour justifier des effectifs plus élevés, ne saurait à lui seul expliquer cette situation. À titre de comparaison, plusieurs écoles du Havre présentant un IPS supérieur, disposent pourtant de classes moins chargées. Appliquée avec cohérence, cette logique devrait au contraire conduire à alléger les effectifs de l'école Paul Langevin, et non à les surcharger. Par ailleurs, l'IPS reste une moyenne qui ne prend pas en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves.

Les parents et les enseignants ne demandent pas un traitement de faveur, mais simplement de la cohérence et de l'équité.

L'État a fait le choix de dédoubler certaines classes et de plafonner les effectifs, reconnaissant ainsi qu'un nombre réduit d'élèves favorise les apprentissages et un meilleur accompagnement. Ce principe doit également s'appliquer à l'école Paul Langevin.

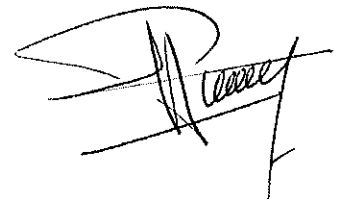
La question de la sécurité se pose également avec acuité. Les salles de classe, d'une superficie moyenne de 36 m², ne sont pas extensibles. Les conditions de circulation et d'évacuation y deviennent de fait, de plus en plus difficiles, notamment dans les étages où certaines salles sont en enfilade. En cas d'urgence, les déplacements seraient fortement contraints par le manque d'espace entre les bureaux.

Dans ce contexte, l'ouverture d'une classe supplémentaire permettrait de passer de six à sept classes sur le cycle CE2-CM1-CM2, et de ramener la moyenne à environ 23 élèves par classe. Cette mesure ne constituerait pas un confort, mais bien une condition indispensable pour garantir un accueil équitable, sécurisé et une inclusion réelle de tous les élèves.

Ouvrir une classe à l'école Paul Langevin permettrait ainsi à cet établissement de disposer de moyens analogues aux autres écoles.

Je me permets donc de vous relayer les inquiétudes des équipes éducatives comme des familles et serais sensible à un examen à un examen de cette situation dans les meilleurs délais possibles.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice académique, en l'expression de mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul LECOQ', with a stylized flourish at the end.

Jean-Paul LECOQ